



CAMPAGNE EMPLOI 2023

Agence nationale du Sport - Projet Sportif Territorial
Hauts de France

Structures éligibles :

- Clubs et associations sportives :
 - Associations sportives affiliées à des fédérations agréées ;
 - Associations scolaires et universitaires ;
 - Agréées Sport ;
- Ligues / Comités départementaux ;
- CROS / CDOS ;
- Groupements d'employeurs ;
- Collectivités territoriales ou leurs groupements (seulement pour Savoir nager et gouvernance du sport) ;
- Les associations locales œuvrant dans le domaine de la santé et les associations support des centres médico-sportifs.

Emploi : 388 066 euros au total, 45 emplois subventionnés pour 7 comités départementaux et 28 clubs ;

Apprentissage : 9 000 euros au total, 3 apprentis aidés pour 3 clubs sportifs ;

Savoir nager :

Aisance Aquatique : 16 000 € euros au total, 4 subventions pour un comité départemental, 2 clubs et 1 collectivité ;

J'apprends à nager : 10 500 euros au total, 6 subventions pour 1 comité départemental, un club et 4 collectivités.

Savoir Rouler à Vélo : 16 000 euros au total, 5 subventions pour 2 comités départementaux et 3 clubs ;

PST départementalisé (label BD2A / Profession sport / FAS+) : 35 000 euros au total, 8 subventions pour 1 comité départemental et 6 associations.

Equipements sportifs : 274 400 euros au total, 7 projets aidés pour 6 collectivités et une association.

DISPOSITIFS	Gestion	Montants globaux Hauts de France
Emplois classiques (créations + consolidations)	Départementalisée	415 200 (2022 : 1 268 360)
Aides ponctuelles classiques	Départementalisée	152 400 (2022 : 84 480)
Aides ponctuelles 1J1S	Départementalisée	175 300 (2022 : 1 021 956)
Apprentissage	Régionalisée	81 900 (2022 : 185 000)
Campus 2023	Départementalisée	300 000
Savoir nager	Départementalisée	218 000 (2022 : 252 000)
Part territoriale autre	Régionalisée	748 000 (2022 : 692 000)
Dont Savoir Rouler à Vélo	Départementalisée	Reste à définir (2022 : 150 000)

- Gestion départementalisée – **code d'intervention LCA 199 et sous dispositif « emploi »**
- **Période de dépôt : 1er avril au 15 mai 2023**
- **Informations site DRAJES : <https://www1.ac-lille.fr/projets-sportifs-territoriaux-la-campagne-ans-2023-est-lancee-123284>**
- Convention 3 ans / 12 000 € max par an (pour un temps plein, sinon prorata)
- Pas de condition d'âge
- CDI / missions de développement, d'encadrement ou d'appui administratif
- Avis fédérations
- Priorités :
Temps plein ;
Territoires prioritaires (QPV ou ZRR) ;
Discipline peu soutenue, primo-employeur en lien avec le projet sportif fédéral (PSF) ;
Stratégie de pérennisation ;
PEP 5000

- Gestion départementalisée – **code d'intervention LCA 199 et sous dispositif « emploi »**
- **Période de dépôt : 1er avril au 15 mai 2023**
- **Informations site DRAJES : <https://www1.ac-lille.fr/projets-sportifs-territoriaux-la-campagne-ans-2023-est-lancee-123284>**
- Aide ponctuelle pour 2023/ 12 000 € max par an (pour un temps plein, sinon prorata)
- Pas de condition d'âge
- CDI ou CDD / missions de développement, d'encadrement ou d'appui administratif
- Avis fédérations
- Idem priorités emploi classique

- Gestion départementalisée - **code d'intervention LCA 199 et sous dispositif « emploi 1 jeune 1 solution »**
- **Période de dépôt : 1er avril au 15 mai 2023**
- **Informations site DRAJES :** <https://www1.ac-lille.fr/projets-sportifs-territoriaux-la-campagne-ans-2023-est-lancee-123284>
- Création 2023
- Aide annuelle uniquement
- 12 000 euros (temps plein)
- Moins de 30 ans
- CDD ou CDI
- Prioritairement QPV / ZRR
- missions de développement, d'encadrement ou d'appui administratif
- Le recrutement peut se réaliser dans le cadre d'un besoin de renforcement ponctuel en ressources humaines mais ne peut pas être assimilé à une période d'essai
- Idem priorités emploi classique

- Gestion départementalisée
 - 79 apprentis
 - Enveloppe de 300 000 € Hauts de France pour des embauches en CDI
 - 25 emplois en HDF dont 5 maximum hors rugby
 - 12 000 euros / 3 ans
 - Début de mission entre le 01/11 et le 31/12/2023
 - Recrutement au sein des clubs de rugby ou ailleurs
-
- 6 structures d'accueil dans l'Aisne :
 - Comité départemental de rugby ;
 - AC Soissons rugby ;
 - Comité départemental UFOLEP ;
 - RC Chauny
 - Tennis de Table Saint-Quentin
 - Comité départemental USEP

- Gestion régionalisée - **code d'intervention LCA 197 et sous dispositif « apprentissage »**
- **Période de dépôt : 1^{er} juillet au 15 août**
- Certification figurant à l'annexe du code du sport
- Durée de formation minimale de 6 mois
- Apprenti de plus de 26 ans et + à la date de la signature du contrat
- Subvention unique de 3000 euros maximum par contrat
- priorité donnée aux structures qui mettent en évidence que le projet de formation du jeune s'inscrit
- dans leur projet de structuration de l'association.
- Contact DRAJES : Valérie OLIVIER – 03 59 71 34 78 - valerie.olivier-bruneel@region-academique-hauts-de-france.fr

- Gestion régionalisée - **code d'intervention LCA 197 et sous dispositif « aides territoriales hors emploi »**
- **Période de dépôt : jusqu'au 15 mai 2023**
- Soutien Profession sport
- Soutien aux politiques publiques (Violences sexuelles dans le sport...)

- Assurer le contrôle des actions financées
- Toutes les demandes se font de manière dématérialisée sur LCA
- Projet associatif / de développement à joindre
- Souscrire au CER
- Les collectivités peuvent saisir les demandes « savoir nager » dans LCA
- Promotion des actions financées par la bonne utilisation des logos de l'Agence et du ministère en charge des sports

Code SDJES 02 : 199

Sous dispositifs emploi :

- Emploi + pluriannuel = emploi classique
- Emploi + annuel = emploi ponctuel
- Emploi 1 Jeune 1 Solution + annuel = 1J1S
- Emploi Campus 2023 = Campus 2023

- Courriel fonctionnel : sdjes02.sport@ac-amiens.fr
- Emploi : Jean-Pascal MICHAUD – 03 64 16 81 68 / jean-pascal.michaud@ac-amiens.fr